



NICOT CONTRÔLE

Parc Altaïs, 57 rue Cassiopée
74650 ANNECY – CHAVANOD
Tel: 04.50.24.00.91/Fax: 04.50.01.08.23
www.eau-assainissement.com
E-mail: info@eau-assainissement.com

SERVICE DE CONTRÔLE DE L'ASSAINISSEMENT

Conditions générales Relatives au contrôle d'un projet d'installation d'assainissement à créer

1. Le projet d'installation à créer doit être présenté par le propriétaire au contrôleur.
2. Le contrôleur peut apporter au propriétaire des informations relatives aux normes à respecter.
3. En aucun cas les informations apportées par le contrôleur ne constituent un « Projet d'installation ». Sa responsabilité ne peut être mise en cause en ce sens.
4. Le propriétaire reste responsable de son projet, de son implantation, des dispositions constructives, de sa réalisation, de son fonctionnement, de son entretien.
5. En cas de problème lors de l'implantation, de la réalisation, de l'entretien du dispositif, le contrôleur doit être averti. Le cas échéant une contre-visite à la charge du propriétaire devra être effectuée. Suite à cette contre-visite, les conclusions du rapport précédent peuvent être remises en cause.
6. Toute modification du projet doit être signalée au contrôleur et peut justifier le cas échéant une visite supplémentaire à la charge du propriétaire ainsi que les modifications des conclusions du rapport précédent.
7. Le schéma de la future installation, consigné ou relevé par le contrôleur ne constitue pas un « Projet d'assainissement ».
8. Une visite en fin de chantier, avant recouvrement des fouilles est obligatoire.

Mention manuscrite :

« Lu et accepté »

Signature du propriétaire ou
de son représentant légal

Le
A

Société de contrôle des dispositifs d'assainissement non collectif,
des branchements d'assainissement collectif, des dispositifs de traitement,
de rétention, d'infiltration des eaux pluviales.

S.a.r.l. au capital de 20 000 € - RCS Annecy TGI 487 850 828
TVA Intra : FR06487850828 - SIRET : 487 850 828 00012 - NAF : 7112B